

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-14-2

Séance du lundi 20 septembre
2021

PROLONGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION ACCORDEE A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION POUR LE PROJET HORIZON AFRIQUE DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
GREIGERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

KALTENBACH-ERNST Nathalie
MAURER Jean-Philippe
RUCH Valérie
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, laquelle prévoit que cette Collectivité succède aux deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs actes et délibérations,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences de l'Assemblée à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2019-4-5-1 du 21 octobre 2019 relative au soutien accordé au projet Horizon Afrique du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse,
- VU la demande du porteur de projet,
- VU l'avis favorable de la 14^e Commission Agglomération de Mulhouse réunie le 6 septembre 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge jusqu'au 25 novembre 2024, conformément à la demande de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 7 juillet 2021, le délai de validité de l'aide départementale de 1 000 000 € pour l'aménagement de l'espace Horizon Afrique du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'opération P063O014 - 876 - 204 - 2041482 - 515.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à la majorité

4 voix contre : Mme QUINTALLET Ludivine
M. KOBRYN Florian
Mme LARONZE Fleur
M. FREMONT Damien